

## FICHE D'ÉCART

Fiche n°

1

*Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection*

Exploitant : SAINT-GOBAIN ISOVER

Site inspecté : Orange

Date de l'inspection : 29/03/2018

INSPECTION

Constat de l'inspecteur :

Les réactifs de traitement de l'eau des Tars ne sont pas stockés de façon satisfaisante (rétentions insuffisantes, risques de mélanges des produits incompatibles)

Écart aux dispositions de : l'article 7.4.1 de l'arrêté préfectoral n°2015082-0011 du 23 mars 2015

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature des inspecteurs




L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspecteur

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

Responsable

Environnement



EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : *(suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)*

L'armoire de stockage de produits de traitement de l'eau des TARs sera remise en conformité :

- Affichage des produits en stock
- Rétentions conformes
- Compatibilité des produits

Délai : 31/05/2018

### Suites susceptibles d'être données

Ecart levé

Oui  Non

Proposition de mise en demeure

Oui  Non

Proposition d'arrêté complémentaire

Oui  Non

Commentaires :

Réponse satisfaisante . à voir lors d'une prochaine inspection

L'inspection le : 17/05/2018

Fiche soldée le :

DREAL

## FICHE D'ÉCART

Fiche n°

2

*Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection*

Exploitant : SAINT-GOBAIN ISOVER

Site inspecté : Orange

Date de l'inspection : 29/03/2018

INSPECTION

Constat de l'inspecteur :

L'inspection a constaté que de la javel et de l'oxamine étaient stockées dans la même cellule, alors qu'ils sont incompatibles.

Écart aux dispositions de : l'article 8.2.4.2 de l'arrêté préfectoral n°2015082-0011 du 23 mars 2015

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature des inspecteurs

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspecteur

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

*Responsable Environnement*

EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : *(suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)*

Les containers IBC DE 1000 L de Javel seront désormais stockés à l'écart de l'Oxamine dans l'atelier de production à proximité de la zone « Eaux Process ».

Afin d'éviter toute erreur de stockage le lieu de déchargement a été également modifié (via le protocole de sécurité pour la livraison de la Javel)

Délai : 30/04/2018

### Suites susceptibles d'être données

Ecart levé	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Proposition de mise en demeure	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Proposition d'arrêté complémentaire	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>

Commentaires : *Pas mail du 30/05/2018 l'exploitant justifie avec des photographies la mise en place de la mesure proposée*

L'inspection le : *12/05/2018*

Fiche soldée le : *12/05/2018*



